



# Ouvrier authentique, BARRETTE garantit

## • des Relations Ouvrières-Patronales harmonieuses

La Loi des Relations ouvrières a été amendée à la dernière Session pour : 1.— Renforcer le droit d'association; 2.— Etablir la parité au sein de la Commission des Relations Ouvrières; 3.— Permettre l'expédition plus rapide des sujets de litige; 4.— Rendre plus sévères les pénalités pour les infractions portant atteinte à la liberté d'association, au droit à la négociation collective, de même que pour toute désobéissance aux décisions de la Commission des Relations Ouvrières.

La Loi des Accidents du Travail est devenue, au cours de la dernière session, grâce à l'intervention de l'Honorable Antonio Barrette, la plus généreuse du Canada, car elle accorde une protection plus grande aux veuves et orphelins des accidentés et particulièrement aux familles nombreuses.

## • une législation ouvrière-patronale équitable

Le Conseil Supérieur du Travail a été reconstitué au début de l'année, formé à nombre égal de représentants ouvriers et patronaux, sa principale tâche est de rédiger un CODE DU TRAVAIL qui sera soumis à la session spéciale du mois de Septembre.

Par un amendement au Code de Procédure Civile, les unions ouvrières sont autorisées à instituer des procédures devant les tribunaux sur simple production d'un certificat attestant que l'Union est de bonne foi.

Les taux des Ordonnances du Salaire Minimum ont été augmentés de 22% cette année. La zone no 3 a été supprimée et la semaine de 48 heures est rendue obligatoire dans toute la Province. —



**L'ESPRIT D'ÉQUIPE DU CAPITAL ET DU TRAVAIL**

**NOUS CONDUIRA VERS LES SOMMETS**

**DE LA PAIX INDUSTRIELLE et de LA SÉCURITÉ SOCIALE**